

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT

avec
COMPTES ANNUELS

au 31 décembre 2025

**Association Spitex Biel-Bienne Regio,
Biel/Bienne**

Biel/Bienne, le 27 avril 2026

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

à l'attention de la réunion des membres de

l'Association Spitex Biel-Bienne Regio, Biel/Bienne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital et annexe) de l'Association Spitex Biel-Bienne Regio, Biel/Bienne pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

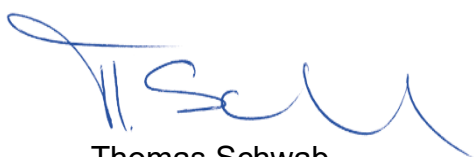
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Biel/Bienne, le 27 avril 2026

Revag Treuhand AG



Thomas Schwab
Auditeur responsable | ASR 103516
Expert-réviseur autorisé



Mirsada Vrevic
brevet fédéral en comptabilité

Accompagnement:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital et annexe)